

**DÉCISION N° 2022/298****Tarification : Entrée Musée Fernand Léger – André Mare**

NOUS, Maire de la Ville d'Argentan (Orne) ;

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° D20/031 en date du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat, et notamment le 2° : « *De fixer, en fonction des nécessités liées à la gestion du service public du budget principal et des budgets annexes, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal* » ;

VU la décision n° 21/413 du 08/12/21 portant sur la tarification des entrées du musée Fernand Léger – André Mare ;

DÉCIDE**Article 1 :**

D'abroger la décision n° 21/413 du 8 décembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 :

D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs suivants :

Dénomination	Entrées
Individuels	
<i>Visite libre</i>	
- Plein tarif	5,30 €
- Tarif réduit (Étudiants, résidents d'Argentan, demandeurs d'emploi, détenteurs de la carte Cézam, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASI, PTS, ATA, AV, ASPA, RSO, ADA...), sur présentation d'un justificatif. Le tarif réduit est aussi accordé aux entrées liées à un partenariat avec les musées de la ville d'Argentan (validité année en cours).	3,50 €
- Gratuité Enfants de - 12 ans, détenteurs carte ICOM, carte culture, carte presse, pass éducation, guide conférencier, muséopass Normandie, Pass accueil Normandie, détenteur carte "offre découverte" Cézam, 1 ^{er} dimanche du mois, manifestations ou expositions gratuites, jeux concours, tombola. La gratuité en visite libre ou en visite commentée est octroyée aux services municipaux dans le cadre de leurs activités (sorties culturelles) ainsi qu'aux partenaires des musées de la Ville d'Argentan sous convention le spécifiant.	Gratuit



<i>Visite commentée, atelier, animations</i>	Supplément de 2 € au droit d'entrée "visite libre" / personne
Anniversaire au musée Prix par personne, de 5 à 12 enfants	6,00 €
Pass musée Accès illimité aux musées d'Argentan (validité de date à date)	15,00 €

Groupes (à partir de 10 personnes)	Entrées
<i>Visite libre</i>	3,50 €
<i>Visite commentée, atelier, animations</i>	Supplément de 2 € au droit d'entrée "visite libre" / personne
Groupes scolaires et centres de loisirs	
Visite libre avec droit de parole	22,00 €
Gratuité accompagnateur (ATSEM, AVS)	Gratuit 1 accompagnateur / 5 élèves
<i>Activités pédagogiques scolaires (Argentan intra-muros)</i>	
Visite et/ou atelier au musée	70,00 € / classe
Visite et/ou atelier au musée + atelier en classe	125,00 € / classe
Atelier en classe supplémentaire	55,00 € / classe
<i>Activités pédagogiques scolaires (hors Argentan)</i>	
Visite et/ou atelier au musée	85,00 € / classe
Visite et/ ou atelier au musée + atelier en classe	145,00 € / classe
Atelier en classe supplémentaire	60,00 € / classe

« Ces tarifs s'entendent sur réservation obligatoire et sur présentation du formulaire de réservation signé par la structure »

Argentan, le 12 décembre 2022.

Frédéric LEVEILLÉ

Maire

Président d'Argentan Intercom
Conseiller départemental de l'Orne

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu date de sa transmission au Représentant de l'Etat ».

Accusé de réception en préfecture
061-21610065-20221212-22-298-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022